

CHASSE DANS LE LOIRET

François Lecru, administrateur et secrétaire général de la Fédération des chasseurs du Loiret

« LA BAISSSE DU PERMIS EST UN GESTE FORT »

Entre le prix du permis de chasse national qui baisse et la création du délit d'obstruction à la chasse, l'actualité était chargée, en ce printemps 2019, pour la Fédération départementale des chasseurs du Loiret. À l'occasion du Game Fair de Lamotte-Beuvron (voir page ci-contre), François Lecru, secrétaire général et administrateur en charge de la communication, fait le point sur ces dossiers chauds. **GAËLA MESSERLI**



La baisse du prix du permis pourrait ramener quelques pratiquants à la chasse locale.

Quels changements se profilent pour les chasseurs, notamment avec la réforme de la chasse ?

Le projet de loi est actuellement entre les mains d'une commission mixte constituée de sénateurs et de députés. Nous espérons qu'il sera voté avant l'été, car nous avons habituellement près de 4 000 chasseurs qui souscrivent leur permis à cette période. Sur le plan administratif, la loi impose la fusion des comptes, car nous avions jusqu'à présent le budget général et le compte dédié aux dégâts de grands gibiers. Une contribution à l'hectare attribuée aux territoires et le prix du bracelet sanglier à 20 € ont été votés lors de la dernière Assemblée générale. Dans cette loi, il sera aussi possible, avec le permis départemental, de chasser sur une commune d'un département limitrophe lorsque la parcelle est à cheval sur deux départements. C'est une simplification.

Le prix du permis chasse baisse donc ?

Oui, le prix du permis de chasse national passe de 400 € à 200 € (plus 5 € de dossier). La mesure a été validée par la Loi de finances, en décembre dernier. C'est une baisse conséquente, un geste fort du Gouvernement. En baissant le prix, le but est de rendre la chasse accessible avec le développement de la mobilité. Avant, la chasse se transmettait de père en fils mais aujourd'hui, il y a beaucoup de loisirs et une mobilité liée aux études, au travail... Les réseaux sociaux permettent de retrouver auprès de la jeune génération une certaine attractivité. Les jeunes peuvent ainsi chasser le chevreuil à un moment de l'année dans leur département d'origine et le gibier d'eau à l'autre bout de la France, avec des amis.

Quelle mesure avez-vous pris dans le Loiret ?

Au niveau du département, nous avons aussi voulu répercuter la baisse au niveau du permis départemental, qui passe ainsi de 165 € à 130 € (plus les 5 € de frais de dossier, commun à tous les départements). Cette baisse de prix a été

proposée aux six départements de la région Centre-Val de Loire. Quatre sur six ont déjà prévu de l'appliquer.

On observe depuis quelques années une baisse du nombre de chasseurs. Est-ce toujours le cas ?

Oui, chaque année, nous perdons 2,5 % de chasseurs. Cela représente 600 chasseurs en moins par an, mais nous en formons néanmoins 300 nouveaux chaque année. Cela compense un peu, mais

sageons d'ailleurs de leur dédier des sessions spécifiques pour la pratique.

Il y a donc une féminisation de la chasse, mais aussi de nouvelles pratiques au niveau de ces « jeunes chasseurs ». Quelles sont-elles ?

Les femmes s'imposent, c'est vrai. Il y a une association de chasse au féminin, et c'est une vraie dynamique. Pour ce qui est des nouveaux chasseurs, la traditionnelle chasse à la cocotte du dimanche matin, c'est fini. C'est la diversité des modes de chasse qui les attirent : vénerie, chasse au vol, à l'arc... Ce sont des modes de chasse qui se développent de près de 10 % par an ! Il y a également un vrai intérêt pour la nature et la connaissance du biotope. L'objectif n'est plus forcément le tableau de chasse à la fin. ●

« CHAQUE ANNÉE, NOUS PERDONS 2,5 % DE CHASSEURS »

pas tout. En 2018, nous avons enregistré 20 326 permis, dont 3 000 temporaires. Parmi ces nouveaux chasseurs, nous avons 10 % de femmes, alors qu'elles ne représentent pourtant que 2,5 % des effectifs globaux. Nous envi-

SANGLIERS : UN SACRÉ BUDGET !

Les dégâts de grands gibiers représentaient un budget de près d'1 M€ par an ces dernières années pour la fédération des chasseurs du Loiret. Avec le temps sec en 2018, les administrateurs craignent de voir s'envoler les montants : « les sangliers sont allés chercher les protéines dans les vers et ont retourné les champs... » Le montant exact à payer aux agriculteurs ne sera connu qu'avec la moisson. Il y a cependant une vraie difficulté à chasser les sangliers, malgré les incitations et les battues administratives. « Ce sont des animaux intelligents et opportunistes. Ils se sont adaptés. » Sur la période 2017/2018, 15 000 sangliers ont été prélevés. Pour 2018-2019, « on devrait approcher les 18 000 » dans le Loiret.

« LES FEMMES, UNE VRAIE DYNAMIQUE POUR LA CHASSE »



François Lecru, administrateur et secrétaire général de la Fédération départementale des chasseurs du Loiret.

L'OBSTRUCTION À LA CHASSE

Derrière l'amendement créant le délit d'obstruction à la chasse, puni d'un an de prison et de 30 000 € d'amende, on retrouve le sénateur loirétain Jean-Noël Cardoux. Un texte légitime, pour François Lecru : « pratiquer la chasse est une activité légale, très encadrée et réglementée. Nous faisons également une régulation, c'est une forme de service public. Dans les baux de chasse que nous payons, comme ceux de l'ONF, il y a des maxima mais aussi des minima avec des amendes s'ils ne sont pas respectés... Je peux concevoir que des gens soient contre la chasse, mais parfois, on arrive à de tels niveaux d'extrémisme... »